

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Numéro de permis 2018642	Date d'inspection Le 13 mars 2025	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	21 mars 2025	13 mars 2025
Commentaires : L'opératrice a envoyé une copie de la vérification vulnérable et une copie du casier judiciaire. Une copie a aussi été placée au dossier. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux.			

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2025

Date

original signé par
Cathy Stewart

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2025

Date